

DELIBERATION N° 99/06-15 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA ZAC DE LA JAUFAITE SUR LA RUE DE SECOURS

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. de la Jaufaite, le raccordement viaire de ce lotissement, prévu sur la rue de Secours, nécessite l'aménagement d'un carrefour et la réorganisation de la rue de Secours sur 250 m environ, en prenant en compte les problèmes de sécurité globaux.

Par délibération en date du 30 Avril 1999, la Communauté Urbaine du Grand NANCY a accepté la maîtrise d'ouvrage des travaux pour un montant de 900 000 F TTC. Les travaux consistent en la création d'une "zone 30" de longueur totale de 250 m, avec dispositif de réduction de vitesse, mises aux normes des passages piétons, prééquipements de feux, îlots en pavés, et tapis général neuf par rabotage.

Ces travaux ont été financés par le promoteur dans le cadre du régime des participations perçues par la Commune de LUDRES, sachant que cette opération n'est pas assujettie à la Taxe Locale d'Équipement.

Une convention financière fixant les modalités de remboursement des travaux par la Commune à la Communauté Urbaine du Grand NANCY est nécessaire et fait l'objet de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter de rembourser à la Communauté Urbaine du Grand NANCY les travaux de raccordement de la Z.A.C. de la Jaufaite sur la rue de Secours dont le montant s'élève à 900 000 F TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière fixant les modalités de ce versement, en une fois, dans le mois suivant la fin des travaux,
- d'inscrire les crédits à l'imputation 2315-67.824 programme 67/98.